

# Vélo + train ou car : comment encourager ce transport ?

L'intermodalité vélo-trains-cars pourrait contribuer à éviter 27 % des émissions de gaz à effet de serre dans les transports. Comment l'améliorer ? Vélo & Territoires le précise dans une étude.

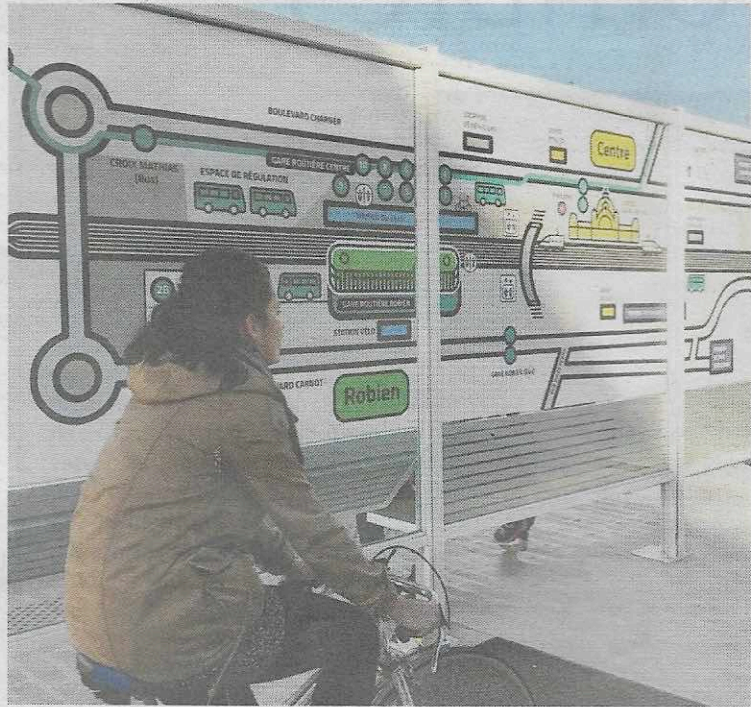
**Bruno Salaün**

« En France, la SNCF estime que 6 % des clients TER arrivent à vélo à la gare. Aux Pays-Bas, 45 % des passagers de la principale société ferroviaire, le font. Or, sept Français sur dix habitent à moins de 6 km d'une gare », relève Antoine Coué, chargé d'études à Vélo & Territoires. L'association (119 territoires adhérents) publie Embarq, une étude basée sur des entretiens avec des collectivités, opérateurs, constructeurs, services de l'État en plus de son expertise. Plus que jamais, elle estime que « la combinaison du vélo avec le train et/ou le car comporte des avantages économiques, sociaux, écologiques et sanitaires par rapport à l'usage de la voiture individuelle ». L'intermodalité apparaît également comme un atout majeur pour le développement du tourisme à vélo.

## Rendre visible et possible l'intermodalité

Encore faut-il rendre visible et possible cette intermodalité et lever progressivement les obstacles qui jalonnent trop souvent le parcours des cyclistes du quotidien. « Il faut qu'ils disposent, en amont, d'une information actualisée et complète sur les itinéraires et les services associés pour se lancer dans un trajet », insiste Antoine Coué.

Vélo & Territoires préconise donc « d'améliorer la tarification et la billetterie, de développer les itinéraires cyclables qui aboutissent aux



Sur le pôle d'échanges multimodal de la gare de Saint-Brieuc, jeudi 14 octobre 2021.

Photo Le Télégramme/Bruno Salaün

pôles d'échanges multimodaux (PEM)\*, d'en renforcer la signalétique et de généraliser le stationnement aux abords de ces pôles ».

Selon l'association, cet écosystème propice au réflexe intermodal doit aussi passer par une amélioration des cheminements vélo au sein même des PEM et gares, par l'harmonisation de l'embarquement des vélos, mais aussi le développement de services de location, de consigne et d'entretien.

## Les plus de la loi d'orientation des mobilités

La Loi d'orientation des mobilités (2019) y apporte sa contribution. L'article 53 prévoit d'améliorer les connexions entre le vélo et les transports. Elle impose aux 1 133 principales gares de s'équiper d'au minimum 76 000 places de stationnement vélo sécurisées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le plan de relance consacre 50 M€.

Par ailleurs, les trains neufs ou rénovés doivent être équipés d'un nombre minimal d'emplacements pour 8 vélos sur les trajets nationaux et 2 % des places assises dans les TER. Les autocars neufs doivent être

équipés d'un système pour transporter au moins cinq vélos non démontés.

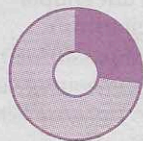
## Des offres tarifaires combinées

Certains PEM affichent une gamme presque complète de services et SNCF Gares & Connexions décline ses modèles d'« espace multimodal augmenté » dans des moyennes et petites gares. Antoine Coué cite, lui, l'idée « de totems numériques qui distribuent les informations sur le parvis des gares, y compris à l'arrivée pour recenser les points d'intérêt à vélo et itinéraires cyclables ».

Ces bouquets de services contribueront à limiter le nombre de vélos embarqués dans les trains et cars, qui ont d'abord vocation à transporter des voyageurs. Ils intéressent les vélotafeurs par exemple. À condition d'instaurer des offres tarifaires combinées train + location de vélo en gare d'arrivée par exemple.

\* À suivre, sur [letelegramme.fr](http://letelegramme.fr), les exemples des pôles d'échanges multimodaux de Saint-Brieuc et Lorient.

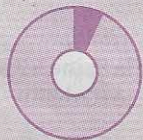
# L'intermodalité vélo-transports (train et car) en France



**27,4 %**

des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports pourraient être évitées à travers une approche multimodale

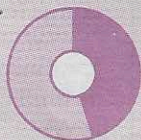
**En France**



**6 %**

des clients TER arrivent à vélo à la gare, selon la SNCF

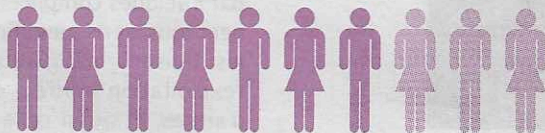
**Aux Pays-Bas**



**45 %**

des passagers de la principale société ferroviaire se rendent à la gare à vélo

**7 Français sur 10**  
habitent à moins de 6 km d'une gare



**Le rayon moyen d'usage du vélo**



**3 à 5 km**  
Vélo classique



**10 km**  
Vélo à assistance électrique

**9 %**

L'objectif 2024, de la part modale du vélo dans les déplacements, en France (12 % en 2030)